



MISSION PERMANENTE
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Seul le texte prononcé fait foi

**COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
CHARGÉE D'EXAMINER LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS
L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION EN VUE DE PRÉVENIR,
COMBATTRE ET ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICIT DES ARMES
LÉGÈRES SOUS TOUS SES ASPECTS**

Débat général

Déclaration

prononcée par l'Ambassadeur Jürg Streuli
Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du
désarmement à Genève

New York, le 11 janvier 2006

Check against delivery

**PREPARATORY COMMITTEE FOR THE UNITED NATIONS
CONFERENCE TO REVIEW PROGRESS MADE IN THE
IMPLEMENTATION OF THE PROGRAMME OF ACTION TO PREVENT,
COMBAT AND ERADICATE THE ILLICIT TRADE IN SMALL ARMS AND
LIGHT WEAPONS IN ALL ITS ASPECTS**

General debate

Statement

by Ambassador Jürg Streuli

Permanent representative of Switzerland to the Conference on
Disarmament, Geneva

New York, 11 January 2006

Monsieur le Président,

La Suisse vous présente ses félicitations pour votre nomination à la présidence du Comité de préparation. Nous nous réjouissons par avance de travailler dans un esprit constructif avec vous à ce que le comité préparatoire et la conférence d'examen connaissent le succès.

Dans leurs déclarations antérieures et à la faveur de consultations informelles, les pays ont donné diverses interprétations du caractère et de l'issue attendue de la conférence d'examen. La position de la Suisse est claire : le texte du programme d'action est un acquis fondamental, qui ne saurait être renégocié. Mais pourtant, il a un besoin net de renforcer la Programme dans certains domaines. Il devrait suffire d'ajouter une ou plusieurs annexes au texte existant, comme l'a suggéré le Président du Comité de préparation dans sa lettre datée du 20 décembre 2005.

La Suisse attend de la conférence d'examen qu'elle accroisse l'efficacité de la lutte contre le commerce illicite des ALPC et contribue ainsi à la réduction de la violence armée et à l'amélioration de la sécurité humaine. Mon pays considère que la conférence d'examen fournit une précieuse occasion d'obtenir des progrès significatifs et d'enrichir le programme d'action dans trois domaines :

1. elle devra mettre en place des instruments et des mécanismes améliorant la mise en œuvre des engagements que prévoit actuellement le programme d'action ;
2. elle devra lancer des processus de d'élaboration de normes internationales et d'instruments dans les domaines où la lutte contre le commerce illicite exige des standards harmonisées à l'échelle mondiale ;
3. elle devra compléter le programme par de nouveaux engagements dans les domaines où il n'englobe pas complètement les multiples dimensions du problème des ALPC, ou sur les questions qui n'y sont pas abordées dans leur intégralité.

J'aimerais revenir brièvement sur les priorités que la Suisse souhaite voir promues par la conférence d'examen et son comité préparatoire dans chacun de ces trois domaines.

1. Instruments et mécanismes améliorant la mise en œuvre des engagements actuellement prévus dans le programme d'action

La valeur du programme réside pour une bonne part dans le potentiel très prometteur qu'il offre en matière d'assistance et de coopération. Même si des progrès ont été obtenus grâce, par exemple, aux projets du PNUD d'aide à la préparation des rapports, à l'organisation de séminaires régionaux ou à l'assistance au DDR, nous sommes persuadés qu'une

amélioration de l'assistance et de la coopération favoriserait grandement la mise en œuvre du programme.

Un mécanisme léger et efficace de soutien à la mise en œuvre aurait un rôle primordial à jouer dans la gestion du processus d'assistance et de coopération. Nous invitons donc les pays à soutenir la création d'un tel mécanisme. En fournissant une assistance, des informations et des analyses indépendantes, ce mécanisme appuiera les initiatives nouvelles et en cours; il gérera une banque de données sur les informations relatives à ce domaine, et servira de point de contact aux gouvernements, aux acteurs de la société civile et aux organisations internationales associés à la mise en œuvre du programme d'action.

Nous invitons les pays à organiser des réunions intersessionnelles entre les réunions biennales, dans le but d'entretenir un dialogue structuré sur les besoins d'assistance et de susciter des partenariats entre les pays. L'expérience réunie à la faveur des deux réunions biennales révèle qu'elles ne suffisent pas aux pays pour s'acquitter de leurs engagements en matière de coopération et de coordination. Cette lacune pourrait être comblée par des réunions intersessionnelles d'experts gouvernementaux.

2. Elaboration de normes internationales

L'instrument international d'identification et de traçage des armes légères et de petit calibre est sorti a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies au mois de décembre de la même année. Il représente le premier effort entrepris dans le cadre du programme d'action pour créer un ensemble de normes internationales dans un domaine où la coopération internationale et l'échange d'informations jouent un rôle crucial. Il importe que les pays mettent en place les mécanismes et les procédures voulues de mise en œuvre de cet instrument.

Le Programme contient de nombreuses recommandations relatives à des mesures à prendre au niveau national mais portant sur des problèmes qui exigent une approche harmonisée à l'échelle mondiale – comme le marquage et le traçage. Il est à notre avis urgent de concevoir des normes internationales de contrôle des exportations. La Suisse se félicite donc de l'initiative britannique de contrôle des transferts, qu'elle soutient, et espère que les pays se montreront disposés à s'entendre sur des principes qui règlent les transferts internationaux à la conférence d'examen.

L'instrument actuel de marquage et de traçage, ainsi que les futurs principes sur le contrôle des transferts, doivent être complétés par un instrument international sur le courtage. Il faudra que la conférence d'examen confirme la volonté commune de commencer aussi rapidement que possible à négocier cet instrument.

Les pays doivent aussi s'engager à mettre en place et à utiliser dans les meilleurs délais possibles un système harmonisé similaire de certificats d'utilisateurs finaux.

3. Complètement du programme

Le programme d'action reconnaît le caractère multidimensionnel du commerce illicite des ALPC. Dans son rapport à l'Assemblée du millénaire de l'ONU, en 2000, le Secrétaire général observait déjà que « la prolifération des armes légères n'est pas seulement une question de sécurité ; c'est aussi une question de droits de l'homme et de développement ». Dans le document final du Sommet mondial de 2005, les pays affirment que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La Suisse estime que la conférence d'examen devrait refléter cette conviction en préparant des engagements sur des questions qui ne sont pas suffisamment abordées dans le programme d'action. J'aimerais en évoquer quatre, que nous jugeons particulièrement importantes.

Premièrement, parmi les questions laissées de côté en 2001, l'emploi abusive des armes par des groupes non étatiques dans de nombreuses situations de conflit revêt une grande importance dans la mesure où elle menace gravement la sécurité internationale, régionale et humaine. L'obtention d'ALPC par les groupements terroristes est une des raisons pour lesquelles la conférence d'examen doit se pencher sur ce problème. Il est important qu'elle prépare des recommandations sur les façons d'aborder globalement la prolifération des armes légères et de petit calibre auxdits groupement, ainsi que l'abus qu'en font les groupements armés non étatiques. Elle devrait au minimum envisager la création d'un groupe d'experts gouvernementaux – ce qui représenterait un premier pas dans la détermination des actions à entreprendre à l'avenir.

Deuxièmement, Monsieur le Président, le programme ne spécifie pas ce que peut-être un usage convenable des ALPC par les forces de l'ordre officielles. L'abus que peuvent en faire leurs agents érode la sécurité humaine. De plus, des recherches montrent que ce type d'usage abusif augmente souvent la demande civile d'armes et leur commerce illicite, au détriment dans bien des cas de la sécurité humaine à l'échelon local et national.

Le document final de la conférence d'examen devra donc reprendre les *Principes de base relatifs au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois de l'ONU*, déjà adoptés, et recommander que les pays réglementent l'utilisation des armes légères et de petit calibre par les membres de leurs forces de l'ordre conformément aux dispositions applicables du droit international et aux normes internationales.

Troisièmement, la conférence d'examen devra améliorer ceux des engagements qui n'avaient pas été complètement développés à la conférence de 2001 et touchent notamment à la demande, au DDR et à l'impact des ALPC illicites sur le développement. Il conviendra aussi d'étudier plus précisément le lien entre sécurité et développement. Les programmes d'assistance au développement devront envisager régulièrement les problèmes de violence armée et de disponibilité des armes. La résolution intitulée « problème des effets négatifs de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères ainsi que de leur accumulation excessive sur la situation humanitaire et le développement » (A/C.1/60/L.34/Rev.1) fournit au comité de préparation des bases utiles de discussions de ces questions.

Finalement, il est urgent de se pencher sur le problème du commerce illicite des munitions et sur celui des surplus de munitions. Le rapport qu'a soumis l'année dernière le président du groupe de travail à composition non limitée sur le marquage et le traçage des ALPC l'avait déjà souligné, comme d'ailleurs la nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur le stockage des munitions adoptée à la 60^e session. La Suisse estime qu'il serait bon de mener une discussion approfondie sur ce problème à la conférence d'examen, de façon à déterminer si et comment il peut être abordé au niveau de la mise en œuvre du programme d'action.

Monsieur le Président,

La conférence d'examen nous fournit une précieuse occasion de réaffirmer notre volonté de pleine réalisation du programme d'action. Cinq ans après cet accord, nous possédons une vue plus complète de la nature et de l'ampleur du problème des transferts et de l'usage illicites des armes légères et de petit calibre, et nous percevons mieux les actions à entreprendre dans ce domaine au niveau international, national et local. Nous avons la responsabilité de prendre à la conférence d'examen les mesures qui permettront à la communauté internationale de lutter contre tous les effets néfastes de la prolifération et de l'abus des armes légères et de petit calibre.

Mr. Chairman,

Switzerland congratulates you on your appointment as Chair of the Preparatory Committee. We look forward to working constructively with you to ensure the successful outcome of the PrepCom and the Review Conference.

In previous statements and during informal consultations States offered differing interpretations of the character and the expected outcome of the Review Conference. The position of Switzerland is clear: the existing text of the Programme of Action (PoA) is a fundamental *acquis* and should therefore not be reopened for negotiation. However, the PoA needs to be reinforced in some areas. This should be achieved by annexing one or several documents to the existing text of the Programme as suggested by the Chair of this Preparatory Committee in his letter dated 20 December 2005.

Switzerland expects the Review Conference to make our common fight against the illicit trade in SALW more effective and thus to contribute to reducing armed violence and improving human security. Switzerland sees the Review Conference as an important opportunity to make significant progress and add value to the existing Programme of Action in the following three areas:

4. It should establish tools and mechanisms to facilitate and improve the implementation of existing commitments in the PoA;
5. It should initiate processes to develop international standards and instruments in areas where globally harmonized standards and regulations are needed to successfully combat the illicit trade in SALW;
6. It should complement the PoA with additional commitments in areas where the PoA does not fully take into account the multidimensional character of the SALW issue or which were not fully dealt with in the PoA.

Let me briefly elaborate on where Switzerland would like to see the Review Conference and its Preparatory Committee set the priorities in each of these three areas:

1. Tools and mechanisms to improve the implementation of existing PoA commitments

The value of the Programme of Action lies to a considerable extent in its promising possibilities for assistance and cooperation. Whereas some progress has been made with the help of, for example, the UNDP reporting-assistance project, the organisation of regional seminars, and assistance on DDR, we are convinced that the implementation of the PoA could be greatly facilitated through improved assistance and cooperation.

The Review Conference should thus establish tools and mechanisms to improve the implementation of the existing recommendations in the PoA.

The establishment of a small, effective and efficient implementation support mechanism is crucial for managing the assistance and cooperation process. We encourage States to support the establishment of an appropriate support mechanism to facilitate all aspects of the implementation of the Programme of Action. This mechanism should provide independent assistance, information and analysis to support new and ongoing initiatives, maintain a database of relevant material, and act as a point of contact for governments, civil society actors and international organizations involved in the implementation of the Programme of Action.

In order to maintain a structured dialogue on assistance needs and to build partnerships between States, we encourage States to hold intersessional meetings between the Biennial Meetings. Our experience shows that the two Biennial Meetings were not sufficient to allow States to meet the requirement "to undertake to cooperate and to ensure coordination". Intersessional meetings at government-expert level could fill this gap.

2. International standards

The international instrument to identify and trace small arms and light weapons, which was adopted in December 2005 by the UN GA, was the first attempt under the PoA to establish an international set of norms in an area where international cooperation and exchange of information is crucial. States should establish appropriate mechanisms and procedures to implement this instrument as a clear part of their commitment to the implementation of the PoA.

The PoA contains many recommendations that refer to measures to be taken at the national level for problems that require - like marking and tracing - a globally harmonized approach. In our view there is an urgent need to develop such international standards in the field of export control. Switzerland therefore welcomes and supports the British Transfer Control Initiative, and hopes that States will stand ready to agree a declaration of principles governing international transfers at the UN Review Conference in 2006.

An international instrument on brokering should complement the existing instrument on marking and tracing as well as future principles on transfer control. The Review Conference should confirm the will of States to begin negotiations on a brokering instrument at the earliest possible time.

States should also commit themselves to establish and use a similar harmonized system of end-user certification as soon as practicable.

3. Additional commitments

The PoA recognizes that the issue of the illicit trade in SALW has a multidimensional character. Switzerland would therefore like the Review Conference to address all relevant aspects of the issue, including those that, for a variety of reasons that may no longer be valid, were excluded from the 2001 PoA.

In his report to the Millennium Assembly of the General Assembly in 2000 the Secretary General stated that "small arms proliferation is not merely a security issue; it is also an issue of human rights and of development." In the outcome document of the 2005 World Summit, States acknowledged that development, peace and security and human rights are interlinked and mutually reinforcing. Switzerland thinks that the Review Conference should reflect this conviction by making commitments on issues that are linked to the illicit trade in SALW but that are not comprehensively addressed in the PoA. Let me mention four aspects of importance to us:

Firstly: Among the issues set aside in 2001, the misuse of small arms by non-state armed groups in many conflict situations is of particular significance because it poses a major threat to international, regional and human security. Access to SALW by terrorist groups is one of the reasons why this issue should be addressed by the Review Conference. It is important that the Review Conference establishes comprehensive recommendations on ways to deal with the proliferation of SALW and the misuse of SALW by non-state armed groups. At a minimum, the conference could consider the establishment of a group of governmental experts as a first step to clarifying the scope for future action.

My second point, Mr. Chairman, refers to the fact that the appropriate use of SALW by law enforcement officials is an issue not dealt with in the PoA. Misuse of SALW by law enforcement officials undermines human security. Moreover, research shows that such misuse often spurs civilian demand for weapons and boosts the illicit trade in them, undermining in many cases human security at the local and national levels.

The Review Conference outcome document should refer to the already-agreed UN *Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials*, and recommend that States regulate the use of SALW by law enforcement officials in accordance with the relevant provisions of international law and international standards.

Third: The Review Conference should enhance commitments in the PoA that were not fully defined at the 2001 conference, dealing with such areas as demand, DDR, and the negative impact of illicit SALW on development. The link between security and development needs to be explored further. Development assistance programmes should routinely address armed violence and arms availability. The resolution entitled "Addressing the negative humanitarian and development impact of the illicit manufacture, transfer and circulation of small arms and light weapons" (A/C.1/60/L.34/Rev.1) has laid important ground fur further discussion of these issues at the PrepCom.

And finally, there is a pressing need to address the problem of the illicit trafficking in ammunition as well as the issue of surplus ammunition. The report submitted last year by the chairman of the OEWG on marking and tracing SALW stressed this fact, as did the new General Assembly resolution on stockpiling ammunitions adopted by the 60th GA. Switzerland believes that a thorough discussion of this issue at the Review Conference would be welcome because it would determine if and how this problem could be addressed in the framework of the implementation of the Programme of Action.

Mr. Chairman

The Review Conference provides a crucial opportunity to demonstrate and renew our commitment to the full implementation of the PoA. Five years after its conclusion, we have a more comprehensive view of the scope and nature of the problem of the illicit transfer and use of small arms and light weapons, and a better understanding of the appropriate international, national and local responses. It is our responsibility to take the necessary steps at the Review Conference to ensure that the international community can address the negative effects of the proliferation and misuse of small arms and light weapons in all its aspects.